

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 11

Québec, MERCREDI, 20 Juin 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No.

ANNONCES.

Nouvel Etablissement.

Le Soussigné à l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un établissement comme

**IMPRIMEUR
LIBRAIRE ET PAPETIER,**
RUE BUADE, 9 RUE BUADE,
Haute-Ville, Haute-Ville.
QUEBEC.

Il vient de recevoir par le CANADA, de Glasgow, un assortiment considérable consistant en PAPIER de toutes qualités et descriptions, Plumes d'acier, de Gillott et Perry, en cartes et en boîtes. Plumes de Cigne et d'Oie, Enveloppes, Cires cacheter, Encres, Enciers, Papiers portatifs, Porte-feuilles Papier à musique, Carton, Dessins de Londres, Cartes, Plumes d'Or, etc., et autres articles de goût et d'utilité, trop nombreux à détailler dont un catalogue sera publié dans le cours de la semaine.

Une grande variété de LIVRES d'ECOLE, Dictionnaires, Atlas, Cahiers.
Le Soussigné espère par sa longue expérience dans cette branche de commerce, acquise dans un des plus anciens établissements, et par une stricte attention aux affaires mériter une part du patronage public.

J. T. BROUSSEAU.
Québec, 28 mai 1849.

JOS GAUVIN,

No. 1. Rue La Fabrique, Haute-Ville,
QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin de

Quincallerie et Ferronnerie.
dans la maison ci-devant occupée par M. Labrie. Son fonds de magasin est au complet, et il ose assurer qu'on trouvera chez lui tous les effets dont on aura besoin, à des prix très modérés. L'expérience qu'il a acquise dans cette branche de commerce, et la ponctualité avec laquelle les pratiques seront servies, devront lui mériter une part du patronage public.

Rue La Fabrique.
Vis-à-vis le magasin de M. Boisseau.
JOS. GAUVIN.
Québec, 25 mai 1849.

MAGASIN NOUVEAU.

Le Soussigné, ci devant dans l'établissement de M. Ls. Bil deau, informe le public qu'il a ouvert un MAGASIN à son propre compte, à sa résidence actuelle, Rue LA FABRIQUE, No. 9. Il espère mériter l'encouragement public et de ses amis en particulier, par le choix et la variété de son assortiment et la modicité de ses prix.

J. ROY.
Québec, 11 mai 1849.

UN JEUNE INSTITUTEUR.

CAPABLE d'enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. Ce monsieur a obtenu du bureau des Examineurs un brevet de capacité, et fournira les certificats les plus satisfaisants. S'adresser à ce bureau.
Québec, 14 Mai 1849.

**H. S. DALKIN,
MARCHAND DE BOIS,**
No. 38 RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.
Québec, 6 juin 1849.

AVIS.

Le SOUSSIGNÉ a commencé comme Entrepreneur et Courtier, dans la grande bâtisse formant la coignée des Rues St. JACQUES et St. PIERRE, ci-devant occupée par MM. J. & J. M. FRASEN. Effets de toutes sortes seront reçus pour emmagasinage à des taux extrêmement bas; il sera fait des avances modérées sur les dépôts, si on l'exige.

Ohas. A HOLT.
Québec, 11 mai 1849.

APPAREILS POUR L'ECLAIRAGE AU GAZ.

Thos. Andrews,

No. 3, RUE ST. JEAN, QUEBEC,

INFORME respectueusement le public qu'il vient de recevoir par le "MARY ANN" et qu'il déballe maintenant un ASSORTIMENT CHOISI et ELEGANT d'articles pour l'éclairage au gaz, consistant en Chandelles, Pendants, Piliers, Brackets, &c., et une variété sans fin, d'autres articles avec des Globes en verre coupés pour assortir.
T. A. informe les personnes qui l'ont favorisé de leurs demandes pour appareils pour l'éclairage au gaz, que leurs effets sont arrivés et qu'il se met à les leur livrer sous le plus court avis.
Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

LARD, BŒUF & FARINE DE Blé-d'Inde, a vendre.

500 QUARTS de farine de Blé-d'Inde, qualité supérieure.
100 barils de Saindoux supérieure, No. 1.
30 quarts de, de, de,
LARD, mess.
Do Prime mess.
Do Prime.
Brus, Prime mess.
Do Prime.
etc. etc. etc.

JOHN M. YOUNG.
Bureau Quai Wellington.
Québec, 6 juin 1849.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

UN Instituteur qualifié à tenir une Ecole-Modèle et capable d'enseigner le français et l'anglais, trouvera de l'emploi en s'adressant aux Commissaires d'écoles de la paroisse de St. Henri de La-zon, ou à ce bureau.
Québec, 6 juin 1849.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre.

ANT. A. PARANT, jr.
Québec, 4 juin 1849.

PAPIER à DESSIN.

Le Soussigné ont reçu de Paris et offrent en vente un assortiment des meilleurs PAPIERS à DESSIN Français tels que :

Grand Monde Mécanique,
Grand Aigle, Pelure blanche,
Do de Dioptrique,
Colombier,
Jésus,
Grand Raisin Dioptrique,
Grand Aigle velin,
Do de vergé,
Grand Raisin velin,
Cartons Bristol de toutes grandeurs et qualités.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Paniers Français en Osier.

CORDES DE VIOLON, etc.

Le Soussigné viennent de recevoir par le navire Ocean, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande variété de Paniers, Corbeilles, Gibecières, Paniers pour la pêche, &c., &c.

J. & O. Crémazie.

Québec, 4 juin, 1849.

Articles de Fantaisie.

Le Soussigné ont reçu par le Douglas de Londres, un assortiment considérable d'Articles de Goût se composant de Porte-monnaie en Nacre de Perle incrusté en argent, Ditto en Papier mâché, Souvenirs en Nacre de perle ciselé sur fond de velours, Bourses mécaniques, objets en Albâtre, Eventails riches, Bracelets, Agrafes, Livres de Prières richement reliés en velours, &c., &c.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin 1849.

Fromage de Gruyères.

RECU directement de Suisse, Vint Bordeaux, et à vendre chez
J. & O. CRÉMAZIE,
Québec, 30 Mai 1849.

Guitares Françaises.

DE la manufacture de Hussen et Duchêne, à Paris, à vendre par les Soussignés.

AUSSI.

Cordes françaises pour Guitares et pour violon.

J. & O. CRÉMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

AVIS AUX FABRIQUES

& AUX CONGREGATIONS DE
L'IMMACULÉE CONCEPTION.

A VENDRE

AU plus bas prix possible un superbe TABLEAU d'EGLISE représentant l'Immaculée Conception, d'après "Murillo." Ce tableau d'une grande habileté d'exécution et d'une ressemblance parfaite, avec l'original déposé au-dessus du grand Autel de la Cathédrale de Québec est tout récemment sorti de l'Atelier de M. Jos. Légaré, artiste. La hauteur du tableau est d'environ 10 pieds et demi, sur 7 de largeur. S'adresser, par lettre affranchie, au bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.
Québec, 1er juin 1849.

ANNONCES.

VINS FRANÇAIS.

Le Soussigné viennent de recevoir par le navire l'Octan, venu directement de Bordeaux à Québec, une grande quantité de VINS FRANÇAIS en caisses, et en futailles, consistant en :

ST. JULIEN,
ST. ESTAFÉ,
MONFERRAND,
BOURG, } Vins rouges.

SAUTERNES,
GRAVES,
Cérons, } Vins blancs.

LIQUEURS de la Martinique,
Do de Bordeaux,
VINS de la Champagne,
SILLERY gd. Mousseux,
VERZENAY, do
VILLEDOMANGE,
MAREUIL.

J. & O. CREMAZIE.

Québec, 4 juin, 1849.

Changement de Domicile.

Pierre Gingras, jr.

ENCENTEUR & COURTIER.

PREND la liberté de prévenir ses pratiques et le public en général qu'il a transporté son magasin et sa salle d'Enca en la Rue SAULT au MATELOT No. 8, où il sera prêt à recevoir les marchandises que l'on voudra bien lui consigner.
Québec, 9 mai 1849.

Bière Alcoa de Roulogne.

LE SOUSSIGNÉ

OFFRE en vente la célèbre BIÈRE ciselée, au trait et en bouteilles. La bière au trait se vend au verre; elle est vraiment excellente.

Il fournit à toute heure des Soupes, Goulters, (Louches), &c., &c., et a constamment à son établissement des Pâtisseries de la plus saine et de la meilleure sorte.

GEORGE SCOTT,

Confiseur, Rue St. Pierre, Basse-Ville.
Québec, 28 mai 1849.

A VENDRE.

BLE.
ORGE,
POIS,
FARINE ENTIERE en poches et en quart.
FLEUR fine et supertine.
ADAM BURNS.
Quai Napoléon.
21-p-s.
Québec, 30 avril 1849.

Grains de Semence.

200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE.
200 minots, ORGE Supérieure,
Un petit lot d'ORGE très supérieure double roulée.

ADAM BURNS.

Québec, 30 avril 1849.

A VENDRE.—A FLOT.

CHARBON de forge double trié,
Charbon pour bateaux-à-vapeur,
Coke de fonderie.
CHS. E. LEVEY, & Cie.
Quai Levey,
Québec, 21 mai 1849.

ANNONCES.

A vendre par les Soussignés

CHARBON de SMITH double criblé,
BRIQUE à Feu, Brique Grise,
Peinture blanche, Nos. 1, X, XX, XXX.
Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés.

SUCRE Raffiné, Indigo,
Thé, Twankay et Jeune Hyson,
Vins de Porto, en futailles et en bouteilles,
Bouteilles à vin et Pipes T. D.
Ancres, Chaînes, Grilins,
Chevilles, Barres de fer, Cuivre,
Verroux, de métal jaune et de composition.

C. E. LEVEY & Cie.

Quai de Levey,
Québec, 4 mai, 1849.

A VENDRE en "LADY ELGIN," de Liverpool.

ETOUPE anglaise,
Vaiselle du Canada,
Perfume, I. C.
Sél de Liverpool, en sac, et en pain.
Ancres de 25 à 30 quintaux,
Chaînes, Câbles de 1 pouce à 1 1/2,

C. E. LEVEY & Cie.

Quai Levey,
Québec, 23 mai 1849.



Société St. Jean-Baptiste DE QUÉBEC.

Les membres de cette société sont priés de prendre leurs cartes pour l'année 1849 aussi vite que possible.

Les percepteurs de chaque section sont chargés de les distribuer et en trouvera à leur domicile respectif.

Les moyens ont été pris pour célébrer la fête annuelle du 25 juin prochain avec encore plus d'éclat que dans aucune année précédente. L'inauguration de la nouvelle église de St. Jean doit avoir lieu le même jour, et la société assistera en corps à la première messe solennelle qui y sera célébrée. Un superbe drapeau blanc, dont la magnifique broderie est due à l'aiguille des Dames religieuses Ursulines de cette ville, sera porté au milieu de la procession.

Les préparatifs ont été faits pour avoir un corps de musique vocale et instrumentale, composée des artoètes et des amateurs les plus distingués de Québec. La société a reçu des Etats-Unis, à grands frais, une collection des meilleurs instruments, elle a organisé une bande de musique attachés à la société sous la direction habile de M. Sauvageau. Un banquet aura lieu, si avant le 10 juin il a été inscrit assez de souscripteurs chez les percepteurs.

La société invite les diverses autres sociétés St. Jean-Baptiste existant en Amérique à envoyer des députés pour les représenter à la procession et au banquet, et il leur sera réservé une place particulière. Toutes les sociétés de tempérance et philanthropiques hors de cette ville sont considérées comme-sociétés sœurs; et leurs députés seront admis de droit dans les rangs de cette association.

Un programme de la procession et du banquet sera publié plus tard.
Personne ne sera admis, à moins qu'il n'exhibe une carte d'admission et n'ait payé sa contribution.

Par ordre du comité de régie.

ULRIC J. TESSIER.

Secrétaire, archiviste,
S. S. J. B. Q.

Québec, 16 mai 1849.—2f. s.

Quelques mots sur le Socialisme.

(Suite.)

De l'intérêt.

Pour échapper à la critique, le socialisme ne se formule point; il s'affirme, il se pose comme négation de ce qui est.

Prévoyant qu'il serait assez difficile de déposséder six millions de propriétaires, il a, dans ces derniers temps, changé complètement de tactique.

En perpétuant la révolution, il veut rendre la propriété précaire, incertaine, et lui ôter toute influence.

Il veut ensuite, par un ensemble d'institutions nouvelles, arriver à la détruire, à la supprimer.

L'intérêt est une des choses qu'il poursuit le plus avidement. La rente donne des loisirs, facilite l'étude des sciences et la pratique du bien. Le socialisme a peur du vrai et du bien, ses deux ennemis naturels.

Nous ne devons être ici ni économistes, ni financiers. Nous n'examinerons donc pas, à ces points de vue, la question de l'intérêt; nous nous contenterons de faire quelques remarques qui ne seront point déplacées.

L'homme est créateur, à l'instar de Dieu. Tous les jours il lui arrive d'enrichir la société par son travail. Il trouve, il invente, il produit; il crée des valeurs et des richesses, dans toute la réalité du mot.

En échange des produits qu'il apporte, la société lui donne d'autres produits. Le signe de cet échange c'est la propriété mobilière ou immobilière.

créé par l'homme, qu'il soit intellectuel ou matériel, scientifique ou artistique, que ce soit une invention ou simplement une transformation, dans tous les cas ce produit profite à toute la société. Après avoir fait le profit des classes supérieures, il se vulgarise, il s'étend, il rayonne sur les classes inférieures.

C'est ce rayonnement qui retourne à l'inventeur primitif sous forme de rente ou d'intérêt. Tous les jours la société profite des idées de Montesquieu, de Voltaire, de Jean-Jacques, de Chateaubriand, de Cuvier; et, tous les jours aussi, elle paye l'intérêt à leurs descendants ou aux ayant-droit.

Qu'y a-t-il là d'immoral ou d'injuste? On peut subtiliser tant qu'on voudra, attribuer à la rente une cause politique, sociale, financière ou économique, son principe fondamental, son origine secrète et mystérieuse n'en sera pas moins, comme nous le disons, le rayonnement de l'esprit dans la société.

Comme pour le mot bien, nous observons, en passant, que le mot intérêt a un double sens très-remarquable. On dit d'une découverte qu'elle offre beaucoup d'intérêt et qu'elle rapporte beaucoup; ces deux choses sont en corrélation immédiate.

Du bien et du mal.

Le mal existe, cela est incontestable; les socialistes le reconnaissent aussi bien que les civilisés.

Ils ajoutent: Le mal l'emporte sur le bien; il faut refaire le monde à nouveau, changer l'axe de la société, déplacer le pivot de l'ordre social qui est la propriété.

A cela nous répondons: Le bien triomphe du mal, puisque la société se conserve et se perpétue, puisque nous sommes sortis de la barbarie pour entrer dans la civilisation, puisqu'en réalité c'est l'intelligence, l'esprit, la raison qui nous gouvernent, et cela, de votre propre aveu, car vous avez demandé le suffrage universel.

Si le mal l'emporte sur le bien, comme vous le dites, vous êtes des hommes d'une ignorance profonde ou d'une profonde immoralité en voulant perpétuer ce mal par la participation de tous aux affaires politiques.

Si, au contraire, le bien l'emporte sur le mal, comme nous le croyons, vous êtes encore coupables d'ignorance ou d'immoralité car vous empêchez la société du bien de se développer, de se perfectionner, de réaliser le mieux, en lui suscitant sans cesse des ennemis.

Tâchez de sortir des cornes de ce dilemme.

Toute la question est là: Sommes-nous la société du bien?—Etes-vous la société du mal?

Marchandises Nouvelles!

CHAPEAUX DE SATIN.

Le Soussigné viennent de recevoir par le Douglass de Londres, le Rory O'Moore de Liverpool, et le Canada de Glasgow, et par d'autres vaisseaux, leur

ASSORTIMENT GENERAL DE MARCHANDISES SECHES,

qu'ils vendent en gros et en détail.

Leur assortiment de Draps, de Casimirs et de Patrons de vastes, mérito une attention toute spéciale tant sous le rapport du choix que sous celui du prix.

Leurs CHAPEAUX, dits à la NAPONÉON, sont de la plus belle qualité et dans le dernier goût, tels qu'il ne s'en trouve nulle part sur le marché de Québec.

A U S S I .

CHAPEAUX MANUFACTURÉS tout exprès pour les Messieurs du Clergé, et un assortiment d'étoffes à soutanes.

Hamel & Frère.

Québec, 28 mai, 1849.

Tôt ou tard il faudra bien vous vaincre ou vous convaincre.

Entre notre affirmation et votre négation perpétuelle, la vérité doit se trouver quelque part. Puisse-t-elle ne pas sortir à coups de fusil, ou ne pas disparaître derrière les passions et les haines !

De bien et du vrai.

Le mot bien désigne ce qui est juste, ce qui est vrai, ce qui est beau ; on dit bien à propos de ces trois ordres de réalités.

Le mot mal, au contraire, résume ce qui est injuste, ce qui est faux, ce qui est laid ; on l'emploie également pour ces trois sortes d'erreurs.

A tout socialiste il manque le sens moral ; le sens du bien et du vrai.

Ne soulevons pas la question du sentiment du beau qu'il méconnaît bien plus encore, même s'il fait de l'art en dehors de ses préoccupations politiques. Le socialiste appartient fatalement à l'école du bon sens ou du romantisme, au trivial ou au grotesque, au vulgaire ou à l'individuel. Tout cela est contradictoire au beau.

Vous affirmez l'existence de Dieu ; le socialiste la nie ; il réserve la question.

Vous affirmez le péché, la présence de l'idée du mal dans notre conscience ; il répond que c'est une impiété.

Vous dites que le christianisme est une révélation divine ; que Jésus-Christ est venu racheter les hommes du péché ; le socialiste vous dit que Jésus-Christ est un grand philosophe !!!

Vous démontrez que l'erreur se glisse parmi nous, que le crime se commet, que l'homme est corrompu ; le socialiste vous dit que c'est la société qui a corrompu l'individu.

Mais comment la société a-t-elle été primitivement corrompue ? Le socialiste répond : Par les institutions sociales.

D'où viennent ces institutions ? d'hommes ignorants et méchants, dit-il, que nous venons combattre.

Il y a donc des hommes ignorants et méchants.

La question s'éclaircit.

Vous affirmez la propriété comme moyen de liberté, d'indépendance et de salut. Le socialiste la nie. Il la veut pour tous, c'est-à-dire pour personne.

Vous affirmez la hiérarchie des capacités et des vertus comme enseignement des grands envers les petits, comme nécessité d'ordre social. Le socialiste la nie. Il veut partout et toujours l'égalité de la misère, l'égalité de l'ignorance et de la stupidité.

Vous affirmez l'autorité politique, le besoin d'une force coercitive chargée de protéger le bien, de réprimer le mal et de respecter la liberté de tous. Le socialiste la nie ; il veut la dictature au profit de ses idées, l'asservissement de tous à son système ; il veut que tout homme soit son propre souverain.

Vous affirmez une société temporelle qui du mal nous conduit au bien, du bien au mieux, du mieux au bonheur dans la vie future, dans la société spirituelle des hommes ; le socialiste nie cette marche nécessaire du progrès humain. An nom d'un idéal que son instinct lui révèle, il prétend réaliser violemment sur la terre une égalité, une fraternité impossibles puisqu'elles sont notre but, notre fin, notre infini, le couronnement de toute notre vie en ce monde et dans l'autre.

Vous voyez bien qu'il manque deux sens aux socialistes : le sens du juste et celui du vrai.

Le sens du juste dans les moyens qu'ils proposent (la suppression de la propriété, la destruction de la famille, la négation de Dieu et de la religion.)

Le sens du vrai dans le but qu'ils poursuivent, c'est-à-dire la perfection temporelle de l'homme qui doit au contraire souffrir et se racheter en ce monde pour arriver dignement au bonheur dans la vie future.

Si nous répudions le socialisme, nous répudions également la doctrine du sacrifice absolu. Nous voulons que l'homme se rachète du péché par la religion, par les sciences et par les arts ; nous voulons qu'il ait assez de loisirs et de bien-être pour s'adonner à la culture, à l'étude et à la pratique de ces trois grandes réalités. Le socialisme est la négation de tout cela. Le sacrifice absolu comme doctrine universelle est aussi la négation de toutes ces choses. S'il est certaines âmes vicieuses et corrompues qui doivent éternellement expier la société

L'AMI DE LA RELIGION

ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 20 JUIN, 1849.

Chronique Européenne

De la semaine terminée le 2 Juin.

ANGLETERRE. — Nonobstant les nouvelles défavorables reçues du continent, une plus grande activité règne dans les affaires, quoiqu'on ne puisse noter aucune amélioration sensible. Le commerce est toujours affecté par les difficultés qui régissent sur le continent. Le marché monétaire est toujours facile. On ne connaissait pas encore au départ du Cambria, la décision du gouvernement à l'égard des prisonniers d'état d'Irlande.

IRLANDE. — La destitution et la misère sont parvenus à un tel degré en Irlande, qu'on rapporte qu'un cadavre jeté à la côte par la mer a été dévoré par les habitants affamés du voisinage.

FRANCE. — D'après un minutieux examen, il paraît que le résultat des élections a été d'envoyer à l'Assemblée législative 210 et au plus 240 ultra-démocrates ; ce qui est quelque chose de plus que le double du nombre auquel on s'attendait. Les 500 autres représentants élus par les divers autres partis, sont tellement divisés que l'on doute qu'ils puissent se réunir sur aucune question importante de politique intérieure. Les querelles personnelles entre les membres manquant de différents partis, font conjecturer que le Président de la République puisse parvenir à composer un ministère assez fort pour faire marcher le gouvernement avec le degré de fermeté que demandent les circonstances.

La nouvelle chambre législative s'est ouverte le 28 mai. Vers la fin du jour, des troupes de gens désordonnés firent craindre une invasion de la chambre par la populace ; les troupes furent appelées et firent évacuer les rues avoisinant le palais législatif. Si les scènes qui ont eu lieu le 30 dans l'Assemblée législative se renouvellent, il faudra que les plus confiants et les plus crédules renoncent à l'espoir de voir régner en France une saine liberté constitutionnelle.

Emile Girardin, rédacteur de la Presse et le Duc D'Aumale, ont été élus pour l'Algérie. Le duc ne pourra prendre son siège qu'après que le décret de bannissement porté contre sa famille aura été rapporté. S'il ne l'est pas, le fils de Louis-Philippe devient un martyr politique. Reste à savoir ce que décidera la chambre

ITALIE. — L'expédition Française est toujours campé près de Rome, M. Lesseps, l'envoyé Français, n'ayant pas réussi à persuader aux Romains de traiter les Français en amis ou en ennemis. Le plus grand mécontentement règne, dit-on, parmi les troupes qui avouent publiquement leur sympathie pour la république romaine. La maladie menace l'armée du général Oudinot, et chaque jour lui démontre combien est précaire son autorité. Les Napolitains après avoir été battus sont rentrés sur leur territoire, et ils paraissent ainsi que les Autrichiens décidés à laisser les Français se tirer d'affaires comme ils pourront.

Il paraît par les dernières nouvelles reçues de Rome que les triumvirs ont proposé à M. Lesseps l'ultimatum suivant : —

1°. Le peuple exercera la souveraineté au moyen du suffrage universel. 2°. Que les Autrichiens, les Napolitains et les Espagnols évacueront délaï le territoire de la république. 3°. Que les Français s'éloigneront de Rome, et que la république romaine leur donnera pour y tenir garnison un lieu exempt de la fièvre. Qu'ils seront les amis et non les protecteurs de Rome, car la démocratie romaine se constituera sans l'aide étrangère.

On disait qu'une députation avait été

la France et l'Espagne a été ratifié par le président de la République. On s'attend que l'exécution en commencera au 15 juin.

ANGLETERRE. — Londres 2 juin. On parle dans le voisinage de Westminster ce matin, que le gouvernement a résolu, par suite de l'indisposition continuelle du Lord Chancelier de nommer une commission. Les commissaires seraient Lord Campbell, le Baron Rolfe, et le solliciteur général.

Dépêche d'hier au Soir.

MONTBÉAL 19 juin. 7 1/2 h. P. M.

Température toujours chaude ; à une heure le thermomètre indiquait 88 degrés. Le feu s'est déclaré hier au soir dans la fonderie de M. Irwin ; de prompts secours ont arrêté l'élément destructeur avant qu'il ait fait des dommages considérables.

Le bruit courait bien que plusieurs hommes de la nouvelle police avaient déserté avec leurs armes et munitions ; mais ce bruit n'est qu'une histoire faite à plaisir. L'honorable Adam Ferrie est parti hier au soir pour l'Angleterre. La malle apportée par le Cambria est arrivée ce matin, à 9 et demie heures.

PHILADELPHIE, 19 juin.

6 cas de choléra, et 2 morts depuis hier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 19 juin.

L'eau a baissé d'un pied presque. La santé de cette ville est bonne, on a jeté de la chaux dans les rues pour les purifier. L'ex-président Polk est mort.

NEW-YORK. — Nous tenons de bonne autorité que les rapports du choléra à New-York sont exagérés.

Nous terminons aujourd'hui le traitement du Choléra. C'est par erreur, que les mots : suite et fin furent placés au dernier article.

Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Sydime, a censuré les ordres moindres, le 11 du courant, dans l'église de Ste Anne la Pocatière, à MM. Lucien Otisse, J. B. Blanchette et Joseph Nigel Campbell, et le sous-diaconat à M. Clovis Roy.

V. W. Nous avons reçu hier au matin votre correspondance du 14. Comme les choses dont elle parle sont maintenant notoires, nous sommes forcé d'en omettre la publication.

GÉNÉROSITÉ. — M. Plamondon vient de terminer un nouveau tableau encore pour l'église de la Pointe-Lévy ; c'est Ste Anne venant au secours d'une famille de naufragé composée du père, de la mère et d'un jeune enfant cramponnés à un rocher. Ce tableau est aussi dû à la générosité de deux citoyens de la Pointe-Lévy, M. Siméon Outeau et Charles Bourget.

ŒUVRE DES RÉGISTRES. — Tel est le titre d'une nouvelle amélioration introduite dans la société St. Vincent de Paul et qui a pour but de trouver de l'emploi pour les familles pauvres. Cinq registres sont ouverts dans la sacristie de la cathédrale, dans celle de l'église St. Patrice et celle de St. Roch et un autre chez M. Pierre Gingras, au faubourg St. Jean et chez MM. Hamel et frère à la Basse-ville. Les pauvres qui manqueraient d'ouvrage peuvent aller inscrire leurs noms dans ces divers endroits, et nous croyons que les personnes qui auraient besoin de serviteurs, ne pourraient faire mieux que de s'y adresser aussi.

Nous accusons réception du Journal français d'Agriculture, pour le mois de Juin. Cette publication mérite bien certainement un encouragement particulier. Nous y avons remarqué quoiqu'à la hâte, des articles du plus grand intérêt, sur le perfectionnement agricole que nos cultivateurs devraient apporter dans la culture de leurs champs. Ce journal, contient en outre, une foule de renseignements très utiles, et très nécessaires pour la direction générale d'une ferme. Son prix d'abonnement n'est que de 5s. par année.

les traits : le regard à quelque chose d'extraordinaire, et les yeux perdent leur éclat, leur brillant, soif et désir de la satisfaire par des boissons froides, sentiment d'oppression, d'anxiété dans la poitrine, et d'ardeur et brûlure dans le creux de l'estomac, borborygmes [gargouillements] dans les intestins, accompagnés surtout de colique aux-quelles succède le dévoiement ou cours de ventre : ce dévoiement semble quelquefois diminuer les douleurs ; la peau devient raide et sèche, quelque fois elle se couvre d'une sueur froide. Quelques malades éprouvent des frissons le long de l'épine du dos, et une sensation dans les cheveux comme si on souffrait de l'air froid.

Ces divers signes de l'invasion de la maladie ne se présentent pas toujours dans l'ordre où ils viennent d'être tracés. Ils ne se montrent pas non plus chez tous les malades. Quoiqu'il en soit, lorsque plusieurs d'en eux, notamment l'altération de la face, la lassitude, le sentiment de la brûlure dans le creux de l'estomac, les borborygmes, le refroidissement de la surface du corps se manifestent, il faut appeler tout de suite un médecin.

Moyens à employer avant l'arrivée du médecin.

Il faut exciter fortement la peau et y rappeler la chaleur.

A cet effet on placera le malade entre deux couvertures de laine préalablement chauffées ou bassinées, et l'on placera sur toute la surface du corps, à travers la couverture des fers à repasser chauds ou une bassinoire. On arrêtera plus longtemps les fers sur le creux de l'estomac, sous les aisselles, sur le cœur.

On frictionnera fortement et longtemps les membres avec une brosse sèche ou avec un liniment irritant, en se servant d'un morceau de laine ou de flanelle. Ces frictions devront autant que faire se pourra être pratiquées par deux personnes, dont chacune frotera en même temps une moitié du corps, en ayant toujours grands soins de découvrir le moins possible le malade.

Le liniment dont la formule suit, paraît si l'on s'en rapporte aux observations, avoir été employé avec un succès tout particulier :

Prenez : Eau de vie, une chopine ; Vinaigre fort, une demie chopine ; Farine de moutarde, une demie once. Camphre, deux gros ; Une gousse d'ail pilée.

Mettez le tout dans un flacon bien bouché, et faites infuser pendant trois jours au soleil, ou dans un endroit chaud.

Ces frictions devront être continuées, longtemps et le malade devra rester couché, enveloppé dans la laine.

On pourra aussi appliquer des Sinapismes chauds (cataplasmes de moutarde) sur le dos et sur le ventre, ou encore des cataplasmes de farine de graines de lin bien chauds, et arrosés d'essence de thé-rébentine.

On s'est enfin servi avec avantage de petits sacs remplis de cendre chaude ou de sable chaud, et qu'on applique sur le corps. On a obtenu aussi de grands avantages des bains de vapeurs vinaigrés ou vinaigrés et camphrés.

Ainsi pendant qu'on cherche à réchauffer le malade par le repassage avec des fers chauds et par des frictions, on peut préparer un bain de vapeur de la manière suivante.

On fait rougir des cailloux, ou des morceaux de briques ou de fer ; on place sous un fauteuil ou sous une chaise de cannes un vase en terre qui contient du vinaigre, auquel quelques uns conseillent d'ajouter deux gros de camphre dissous dans une quantité suffisante d'esprit de vin pour une pinte de vinaigre ; ces diverses dispositions étant prises, on fait asseoir le malade déshabillé sur le fauteuil, et on l'entoure à l'exception de la tête, ainsi que le fauteuil, de couvertures de laines qui devront descendre jusqu'au bas des pieds, lesquels devront poser sur de la laine ou sur tout autre corps chaud. On jette ensuite l'un après l'autre, et à peu de secondes d'intervalle, les cailloux ou les morceaux de briques ou de fer dans le vinaigre, qui, par ce procédé, s'échauffe et est bientôt réduit en vapeur. On obtiendra un simple bain de vapeurs, en substituant l'eau pure au vinaigre. Le Bain doit durer de 10 à 15 minutes. Lorsqu'on sort le malade, il doit rester

du malade dans une eau de savon très-chaude.

La convalescence exige des précautions que le médecin devra indiquer. Toutefois on ne savait trop recommander aux convalescents l'observation rigoureuse des règles de préservation qui ont été exposées plus haut, car les personnes qui ont été atteintes du choléra sont quelquefois exposées à des rechutes.

Nous croyons devoir terminer cette instruction en priant très instamment le public de n'ajouter aucune foi aux prétendus moyens préservatifs et curatifs dont les charlatans cupides ne cessent de faire vanter les propriétés dans les gazettes.

La Crise du Canada,

ou Justification de la conduite de

Lord Elgin

et DE SES MINISTRES,

relativement au

BILL DE L'INDEMNITÉ des PERTES Causées par la Rébellion.

PAR ALEXANDER MACKAY, ÉCUEUR,

Avocat de Middle-Temple.

Londres, 1849.

Suite.

"Je n'ai pas l'intention de m'arrêter sur ce déplorable événement : j'aurai occasion, bientôt de parler de ceux qui y ont réellement pris part. Mon but en faisant la recapitulation des événements, a été de tracer la rébellion à sa vraie source, les mauvais gouvernements systématique des provinces. Dans le Bas-Canada, ce n'est pas la diversité des races qui a produit cette catastrophe, mais l'aggravation délibérée de difficultés incidentes à tout gouvernement, lorsqu'il y a deux races différentes à réunir. Dans le Haut-Canada, cette difficulté de races n'existait pas ; et le mauvais gouvernement qui dans cette province a caractérisé notre politique coloniale, n'en était par conséquent que plus frappante. L'histoire du Haut-Canada explique celle du Bas. Dans les deux provinces la masse de la population fut poussée à se mettre en antagonisme avec le Bureau colonial qui appuyait la faction insolente et dominante ; qui dans ces provinces, foulait impunément aux pieds, tout principe constitutionnel, et qui gouvernait malgré les majorités parlementaires, des sociétés auxquelles on avait au moins accordé un semblant de gouvernement représentatif.

"Il fallut quelque grave événement, comme la rébellion, pour tirer le Bureau Colonial de son long rêve d'indolente sécurité. Il pouvait après, tout y avoir des griefs auxquels il fallait remédier, et il était grand temps de s'enquérir à ce sujet. Le Comte Durlham, fut en conséquence envoyé en Canada, comme haut commissaire. Le but principal de sa mission, était de s'enquérir et de faire rapport de l'état réel des provinces. Alors pour la première fois, fut mis au jour une masse si énorme d'iniquités et de corruption, que c'était un tel état de choses.

Ceux qui applaudissent à la résistance faite au prélèvement des droits sur les vaisseaux et qui justifient l'attitude révolutionnaire des Colonies Américaines en 1776, n'auraient pu raisonnablement blâmer le peuple Canadien s'il s'était levé en masse depuis Gaspé jusqu'à Amherstbourg contre ses oppresseurs. Peut-être le commentaire le plus écrasant sur le système suivi jusqu' alors, se trouve-t-il dans le fait, qu'une des premières recommandations de Lord Durham, fut de concéder aux Canadiens, le gouvernement responsable dont le refus avait été la cause prochaine de la rébellion."

(L'auteur parle brièvement de l'administration de Lord Sydenham.)

"A la mort de Lord Sydenham, Sir R. Jackson prit par intérim le gouvernement de la province. Pendant sa courte administration, les partis politiques chargèrent graduellement leurs mouvements. Sous le gouvernement de Lord Sydenham, les factions battues dans les deux provinces avaient été dans une constante activité, et elles acquirent à sa mort une nouvelle force."

aux colomnies lancées contre eux dans la province, et si facilement criés en Angleterre. Et comment usèrent-ils du pouvoir? Les conséquences de leur gouvernement? Les conséquences: Jamais le Canada ne fut plus tranquille, plus content, plus florissant, plus loyal, plus dévoué à la connexion et aux institutions britanniques que sous cette administration libérale. La responsabilité du gouvernement était maintenant un fait et non plus une simple théorie. La province entière gouta et apprécia les avantages du gouvernement représentatif et aucune plainte ne s'éleva, ce n'est celle de ceux qui n'avaient rien à attendre du progrès des institutions représentatives. Mais ce bonheur dura peu. La mort de Sir C. Bagot vint y mettre un terme.

Lord Metcalfe lui succéda. Il est difficile de dire avec quelles instructions un gouverneur quitta Downing Street; mais Lord Stanley pourrait dire dans quel but Lord Metcalfe fut envoyé en Canada. Ce qu'on en connaît, c'est qu'à son arrivée, la réaction tory recommença. Les Tories profitèrent avec promptitude de cette occasion. Abattus, sans espoir de ressaisir le pouvoir sous le régime du gouvernement responsable, ils se rallièrent avec un nouvel espoir, aussitôt qu'ils s'approprièrent l'exécutif provincial soutenu par Downing Street penchait en faveur. Le vieux régime était encore possible et ils firent un effort hardi pour ressaisir leurs privilèges perdus. Au moyen de leurs intrigues ordinairement, ils réussirent dans leur tentative, et le Canada eut de nouveau l'étonnant spectacle d'un parti possédant les sympathies de la grande masse du peuple, chassé du pouvoir par une faction qui n'avait aucun appui dans la colonie et qui ne se soutenait que par l'aide du dehors.

« Pendant un temps, Lord Metcalfe gouverna avec le cabinet libéral de son prédécesseur. Mais il devint bientôt évident qu'il n'y avait aucune coopération cordiale entre le gouverneur et son conseil que dès le commencement il avait résolu de remplacer par un autre. Dans cette intention il suscita de petits désagréments entre son cabinet et lui-même et ayant ainsi établi l'habitude de quereller entre eux et lui, il lui devint facile, à un moment donné, d'en venir à une rupture ouverte. Ce qui ne tarda pas à arriver. Suivant les traces du notoire Sir F. B. Head, le gouverneur s'aventura enfin sur un terrain inconstitutionnel, celui de faire des nominations importantes sans consulter ses conseillers. Ils firent des remontrances contre cette manière d'agir qu'ils représentaient comme inconvénient et totalement incompatible avec leur position de ministres responsables. Mais la politique du gouverneur était de les chasser du pouvoir; et comme de raison leurs représentations furent sans effet.

« Les Tories devinrent alors les maîtres du gouvernement. Une nouvelle administration fut formée, ayant pour chef et pour guide William Henry Draper, aujourd'hui juge dans le Haut-Canada. Le parlement fut dissous et les nouveaux ministres en appelèrent au peuple. Les Tories firent retentir leur vieux cri de point de séparation et à l'aide de ce cri et des moyens peu scrupuleux employés par le gouvernement ils eurent une petite majorité en leur faveur. Pour gêner autant que possible l'aptitude au mal de Sir A. McNab, on le fit président de la chambre d'assemblée, mais il ne fut pas moins un des avisiers confidentiels du parti. Le nouveau gouvernement ne tarda pas à développer toute l'intensité de la vénalité et de la corruption qui le caractérisaient. Ses majorités diminuèrent graduellement jusqu'à ce qu'il se trouvât en minorité d'une voix dans son propre parlement. Il ne restait alors que deux moyens constitutionnels aux ministres; ils devaient ou résigner, ou dissoudre le parlement et en appeler au peuple. Mais quel cas faisaient-ils des majorités parlementaires tant qu'ils auraient l'appui de l'exécutif du pays et de Downing street? Ils restèrent donc au pouvoir longtemps encore, quoiqu'il fut notoire qu'ils avaient perdu la confiance du pays. Bien plus, leur conduite devint tellement insoutenable, que quelques uns d'eux ayant résigné, il fut impossible à l'administration de se compléter, quoi qu'elle eût employé toutes les intrigues pour parvenir à remplir les places vacantes. Pendant deux années le monde eut le scandaleux spectacle de voir une fraction de ministère gouvernant à la face d'un parlement hostile, une colonie à laquelle il avait été donné un gouvernement constitutionnel. Les choses en étaient là, lorsque Lord Metcalfe retourna en Angleterre pour y mourir. Lord Elgin lui succéda dans le gouvernement de la province. En arrivant à Montréal, il trouva la fraction du ministère tory, encore au pouvoir. Ses instructions étaient évidemment opposées à celles données à son prédécesseur; il se mit en devoir de les mettre à effet avec un zèle, une intelligence qui font également honneur et à lui-même et à ses conseillers.

« Il vit bientôt qu'il était impossible de faire marcher le gouvernement au moyen de l'administration que lui avait léguée Lord Metcalfe. Vers la fin de 1847, il en appela au peuple qui lui répondit avec enthousiasme en envoyant au parlement une écrasante majorité libérale.

« Non seulement tous les membres Canadiens-Français étaient hostiles au ministère, mais aussi ceux du Canada-Ouest dont la population est exclusivement Anglo-Sax-

onne. Le ministère impoissant-Draper fut enfin obligé de se retirer, et la présente administration, Baldwin-Lafontaine, remonta au pouvoir.

« Pour placer, sous son vrai jour la question soulevée par le bill d'indemnité, il est nécessaire de revenir un peu sur nos pas. L'insurrection dans les deux provinces fut promptement écrasée, le nombre des rebelles armés étant insignifiant. Le pays, cependant, fut tenu dans un état d'excitation fébrile pendant quelques mois encore par les excursions des pirates sympathiseurs des Etats-Unis d'Amérique. Les bandits furent repoussés et quelques uns de leurs chefs furent pris et punis du dernier supplice. La rébellion et les excursions des pirates américains occasionnèrent une immense destruction de propriétés. Dans le Bas-Canada, où l'insurrection était plus formidable, la perte fut plus grande; mais dans les deux provinces, la destruction fut aussi considérable que malicieuse et inutile. Les pertes ne tombèrent pas seulement sur les rebelles; un grand nombre d'habitants qui n'avaient pris aucune part à la rébellion ou qui avaient pris une part active dans sa répression souffrirent aussi de la même manière. A peine la rébellion était-elle écrasée, qu'il fut pris des démarches dans les deux provinces pour indemniser ceux qui avaient souffert. Dans le Bas-Canada, le Conseil spécial passa en 1838, une ordonnance pour nommer des commissaires pour s'enquérir des pertes occasionnées aux loyaux habitants. Si l'on considère les maux entre lesquelles cette province était alors, il est évident que, par habitants loyaux, on attendait ceux attachés à la clique dominante. Les commissaires par leur 4 et 5e rapports établirent des réclamations fondées au montant de £10,000. Par un acte subséquent, il fut pourvu au paiement de ces réclamations.

« Dans le Haut-Canada de semblables mesures furent adoptées par des moyens plus constitutionnels. Le 6 mars 1838, un acte fut passé autorisant la nomination de commissaires pour s'enquérir des réclamations de certains habitants de cette province pour les pertes par eux éprouvées pendant la dernière rébellion contre nature. Quelque déplorable qu'elle fut, cette rébellion en égard aux circonstances, était toute naturelle.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

depuis par les libéraux? La suite de la narration nous le fera connaître.

« A St. Augustin, le 12 du courant, après une maladie de trois années, sieur Jean Drolet, âgé de 74 ans.

« A Saint-Roch, avant hier au soir à l'âge de 37 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte en vraie chrétienne, Angèle Fournier, épouse de Olivier Vallée, maître-cordonnier. Ses funérailles auront lieu jeudi prochain; le convoi partira de sa demeure, rue des Fossés, à 6 heures et demie du matin. Ses parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

« Lord Metcalfe fut envoyé en Canada. Ce qu'on en connaît, c'est qu'à son arrivée, la réaction tory recommença.

« Dans le Haut-Canada de semblables mesures furent adoptées par des moyens plus constitutionnels.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« Les Tories devinrent alors les maîtres du gouvernement.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« Les Tories devinrent alors les maîtres du gouvernement.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« Les Tories devinrent alors les maîtres du gouvernement.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« Les Tories devinrent alors les maîtres du gouvernement.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

« L'auteur fait ensuite le résumé des actes du Haut-Canada et du parlement uni que nos lecteurs connaissent, au sujet de l'indemnité du Canada Ouest.

Vente par Encan. Pa W. D. Dupont. Chaines, Ancres, Fer, &c. PAR ENCAN. Seront vendus, Vendredi, le 22 du courant, aux magasins de M. DONALD FRASER, Quai des Indes, sans réserve, une grande quantité d'effets naufragés, consistant principalement en ce qui suit: CHAINES cables, de diverses grandeurs, de 8 Ancres, 5 tonneaux d'Agres mobiles et fixes, haussiers, etc. 10 tonneaux de Fer, se composant principalement de Verroux et courbes, en lot et morçant bien l'attention des forgerons et des constructeurs de Quais. 25 Voiles et 2 balestans à l'attente, 30 Quintaux d'échantons pour voile de perroquet et autres petites chaines. Chaines, Poulies fixes et mobiles, Pompes, Cric, Cloche de vaseaux, Cambuses et une grande variété d'articles, qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. La vente à DEUX heures. W. D. DUPONT. Québec, 20 juin, 1849.

PIANOS MIS D'ACCORD. ETIENNE MONTMINY, est prêt à mettre d'accord les Pianos qu'on voudra bien lui confier, à l'année ou autrement. Tous ordres laissés au bureau de ce journal, ou chez lui, Rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Dorchester, recevra une prompt attention. Québec, 21 mai 1849. Alex. Lafrance, RELIEUR, DEMEURE maintenant au No. 65, dans le haut de la maison occupée par M. C. Pageau, marchand, près de la maison TERU, Rue St. Jean, Haute-Ville. Québec, 7 mai 1849. UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845. SEL. Venant d'arriver par le "Lady Elgin" et à vendre par les Soussignés: 300 TONNES de Sel de Liverpool en pain, 4000 sacs de 3 boisseaux chaque, C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 23 mai 1849. Maintenant en débauchement, et à vendre par les Soussignés: GENIEVRE de Kuyper. Tho T'wankay. CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849. A vendre par les soussignés. SEL de Liverpool, en sacs et en pains, Vaisselle du Canada, Ferblanc I. C. Etope anglaise. CHS. E. LEVEY & Cie. Quai Levey, Québec, 21 mai 1849. GLACE! GLACE! GLACE! Le Soussigné ayant une abondante PROVISION de GLACE, est prêt à en fournir aux familles et aux bureaux à un prix raisonnable. Prix au magasin, un SOL la livre. R. BACK. No. 48 rue St. Pierre. N. B. Il a toujours en main une variété de Biscuits frais. Québec, 30 mai 1849. A vendre par les Soussignés, Sucre Raffiné, Sucre blanc et jaune bâtard, Genièvre, Brandy, Vin rouge, Montarde en jarres de 1 lb. Marinades, Empos, Thés Soucheong, Young Hyson et Bohea. Verre à Couronne et en Papier, Savon de Liverpool, Blanc de Plomb, Verrière, Cables-Chaines, Ancres, Briques à feu, Cordages, Tapis. G. B. SYMES & Cie. Québec, 28 mai 1849. Nouveau Magasin de Grai ns. Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il vient de s'établir dans la rue St. Vallier, porte voisine de la demeure de feu le défunt FERRER-LOUIS, il aura toujours en main un assortiment varié de farine, Son, Gramas, Avoine, Orge, Pois, etc, qu'il vendra à des prix des plus réduits, pour argent comptant. DAVID DRAPEAU, Québec, 14 Mai 1849. Changement de domicile. Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et se prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

Vente par Encan. PAR ENCAN. Sera vendu à St. Gervais, le 21 du courant à HUIT heures du MATIN: TOUT le MOBILIER et la BIBLIOTHEQUE, etc., de feu MESSIRE Ls. ANT. MONTMINY Par ordre de LOUIS POULIN, Ptre. Exécuteur-Testamentaire. Québec, 11 juin 1849.

PROVINCE DU CANADA. Elgin et Kincardine. VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, &c. A TOUS CEUX QUI CES PRÉSENTES VERRONT.—SALUT: Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général, A bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées et illégalement, s'efforcèrent et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de Québec. SACHEZ MAINTENANT qu'une RECOMPENSE de £250 courant sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse. EN FOR DE QUI nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Sceau de notre dite Province du Canada. Témoin, notre Très Fidèle et bien-aimé Cousin, JAMES COMPTON, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Édouard et Vice-Amiral d'iceux, &c., &c. En notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent-quarante-neuf et la douzième de Notre Reigne. Par Ordre, J. LESLIE, Secrétaire. 1er juin, 1849.

Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général, A bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées et illégalement, s'efforcèrent et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de Québec. SACHEZ MAINTENANT qu'une RECOMPENSE de £250 courant sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse. EN FOR DE QUI nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Sceau de notre dite Province du Canada. Témoin, notre Très Fidèle et bien-aimé Cousin, JAMES COMPTON, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Édouard et Vice-Amiral d'iceux, &c., &c. En notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent-quarante-neuf et la douzième de Notre Reigne. Par Ordre, J. LESLIE, Secrétaire. 1er juin, 1849.

Proclamation. L. H. LAFONTAINE, ATTENDU que de Procureur-Général, A bonne heure le matin du DIX-NEUF de mai courant, quelque personne ou personnes mal intentionnées et illégalement, s'efforcèrent et malicieusement mis le feu à une bâtisse, ou construction dans le Chantier de MM. ALLAN GILMOUR & Compagnie, située à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de Québec. SACHEZ MAINTENANT qu'une RECOMPENSE de £250 courant sera payée à quiconque, n'étant pas le coupable principal, donnera telle information qui conduira à la découverte, à l'arrestation et conviction du coupable ou des coupables qui ont ainsi mis le feu à la dite bâtisse. EN FOR DE QUI nous avons fait apposer aux présentes, le Grand Sceau de notre dite Province du Canada. Témoin, notre Très Fidèle et bien-aimé Cousin, JAMES COMPTON, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, Capitaine Général et Gouverneur en Chef de et sur nos Provinces du Canada, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, et de l'Île du Prince-Édouard et Vice-Amiral d'iceux, &c., &c. En notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de Montréal, en notre dite Province, ce VINGT-TROISIÈME jour de MAI en l'année de Notre-Seigneur mil huit-cent-quarante-neuf et la douzième de Notre Reigne. Par Ordre, J. LESLIE, Secrétaire. 1er juin, 1849.

\$600 de Recompense. ATTENDU qu'une personne ou des personnes mal intentionnées, de bonne heure dans la matinée du 19 courant, ont illégalement, s'efforcèrent et malicieusement mis le feu à une bâtisse ou construction dans le chantier appartenant au soussigné, à l'Ance de Wolfe, dans le voisinage de cette ville, Avis est en conséquence donné qu'une récompense de CENT-CINQUANTE LIVRES courant seront payés à quiconque donnera des informations pour faire appréhender et convaincre le coupable ou les coupables. ALLAN GILMOUR & Cie. Québec, 28 mai, 1849.

LES Soussignés qui occupent des maisons dans l'Ance de Wolfe, offrent une récompense additionnelle de CINQUANTE LIVRES à être payés sur conviction du coupable ou des coupables. Robert McCord, John Humilton, James Morrison, John Douds, William Wright, Michael Lynch, Henry Drom, Wm. Tweedell, David Cody, Richd. Cotter, John Corwell, M. Lynch jr, William Moore, James Lynch, Francis Doyle, Edw. Malloy, Jno. Robertson, George Carrwell, Jones Emis, Thos. Stewart, Thos. Carrwell jr, Walter Urloing, George Chambers, Charles Muller, Sam. McMurdo, John Brindmore, Samuel Campbell, John Galua, John Quinn, Hugh Miller, Robert Galua, Michael Carroll, John McCord, Wm Adams, Wm Healy, John Laughton, John McGorman, Wm Roberts, Geo. Breaner, Michael Ennis, James Campbell, Lawrence Mangon, Jerem. Donevan, John Hennessy, William Williams, Francis McCarty, James Daisey, A. Hammond, John Brady, Patrick Ferrol, Patrick Kemna, John Dempsey, John Bat. Noel, Wm. Deacon, George Brown, Wm Penny, Isaac Doucet, John, Humble, Patrick Doyle, John Murphy, Alex. Thomson, Peter Rae, David Boss, Thos Ray, Jos Beaumont, George Davison, James Walsh, William Quinn, Edward Quinn, John Panning, John Reid, William Buchanan, John O'Neil, Duncan Mains, Henry Quirt, John Morrison, John Coxon, Moses Murphy, Jno. Shaughnessy, Wm. Reid, Jno. Maddison, Jno. McBride, Francis Barrett, Thomas Quirt, John McGurn, Wm Detham, Wm Hill, Thos Carrwell, Thos Nash, James Shea, Anthy. White, Alex. Robinson, Wm. Henry Senr, Joshua Kerr, S Furlong, W. Nicholson, Wm. Anderson, Robert Belcaus, Robert Ennis, Thos. Cullen, Thomas Lenahan, John Adams, W. Robinson, R. Belcaus, jr, John Caneford, Patrick Houllihan, Patrick Walsh, J Lynch, Daniel Mullend, Edward Cody, Thomas Condy, Thos Humble, Peter Lavelle, John Reilly, Donald McKimion, Wm Young, John Mc Cormick, Wm Paul, James O'Donovan, Edward Elsworth, Michael Donoghue, James Doth, Wm Lynch, Thos Cullen, Garret Murphy, John Wilson, Phillip H. Rogers, Robert Carwell, Samuel Campbell, Walter Shallow, Patrick Kelly, Thos Ray, Bart. Donaghue, Thomas Walsh.

DECES. A St. Augustin, le 12 du courant, après une maladie de trois années, sieur Jean Drolet, âgé de 74 ans. A Saint-Roch, avant hier au soir à l'âge de 37 ans, après une longue et douloureuse maladie soufferte en vraie chrétienne, Angèle Fournier, épouse de Olivier Vallée, maître-cordonnier. Ses funérailles auront lieu jeudi prochain; le convoi partira de sa demeure, rue des Fossés, à 6 heures et demie du matin. Ses parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dimanche dernier, à l'âge de 16 mois et 17 jours, Marie-Léonilde-Emma, enfant de M. Frs. Vézina.

Vente par Encan. Par P. Gingras, J. Tapissierie, Chapeaux, Indiennes, &c. PAR ENCAN. Seront vendus, Aujourd'hui, Mercredi, 20 du courant, aux salles d'Encan du Soussigné, Rue Sault-au-Matelot: 4 CAISSIFS de Tapissierie, 5 do Chapeaux de feuilles de Palmier, 3 do d'Indiennes imprimées, patrons nouveaux, 1 do de garnitures, 1 do toile d'Irlande, 1 do peintures à l'huile pour écran. —A USSI— Un assortiment de rubans à Chapeaux, de Fleurs françaises, de Châles de Satin et de Crépe. La vente à DEUX heures. PIERRE GINGRAS, Jr. Québec, 20 juin, 1849.

PROVINCE DU CANADA, District de Québec. Dans l'affaire de DAMASE HUDON, de la cité de Québec district susdit, marchand failli. A VIS est donné par les présentes que LUNDI le DEUXIEME jour de Juillet prochain, à DIX heures du matin ou aussitôt après que conseil aura pu être entendu, le failli sera motion devant la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté pour le district de Québec, que l'actio du certificat de décharge dans cette affaire accordé le 5 mai dernier ait été failli, soit confirmée par la dite Cour. G. TALBOT, DAMASE HUDON, Sol. du Failli. Québec, 20 juin 1849.

A VENDRE. BAGUETTES de Métal jaune de 2 à 12 de pouces, patentes de Muntz, Fer en barres assortis, Etope anglaise, Chaîne de seconde main de 2 à 14 de pouce pour Bonne. Clous de Tillac et de Chaloupe, Coal Tar d'Archangel, Meilleure Briques à Feu, Machines patentes de Pettley & Roberts, Blanc de Plomb, Meilleur Coke, etc. etc. J. E. OLIVER, Rue Dalhousie. Québec, 18 juin 1849.

BANQUET NATIONAL de la ST. JEAN-BAPTISTE. Le Soussigné, chargé de préparer un Banquet pour la célébration de la Fête Patronale de Société, prévient Messieurs les membres qu'une liste pour l'inscription des personnes qui désirent y assister, sera ouverte chez lui d'ici au 20 courant. Comme il ne peut admettre qu'un nombre très limité de convives, ceux qui n'auront pas déposés leurs noms avant cette époque ne pourront pas être admis. Le Banquet aura lieu LUNDI soir, le 25 de JUIN courant sous la direction du comité. Le président prendra son siège à 8 heures précises. Prix des cartes:—55-7 deniers et demi. Elles seront à vendre chez le soussigné. JACQUES BLANCHARD. Québec, 18 juin 1849.

PIANO A VENDRE. UNE personne désire vendre un PIANO, de la manufacture de Cheapside, & Cie de Londres, pour la somme de £14 seulement. S'adresser au bureau de ce journal. Québec, 18 juin 1849.

RAFLE D'UNE MACHINE ELECTRIQUE. Le produit de cette rafle est destiné à la mission de la Colombie. On invite les personnes qui seraient disposées à courir la chance de gagner cette machine qui n'est pas sans valeur en même temps qu'elle leur ferait une bonne œuvre, à inscrire leurs noms au bureau de ce journal. Le prix de chaque billet sera de 25 cts. La rafle aura lieu au Séminaire aussitôt que la liste sera remplie, et l'on donnera alors avis du jour et de l'heure de la rafle. Québec, 18 juin 1849.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT. Québec, 1er juin 1849. A VIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échu qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au soussigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis. FELIX GLACKEMEYER.

SUCRES A VENDRE. 65 BOUCAUTS et 65 quarts de CASSO. MADE brillante, 60 quarts de Harengs fondus, 20 do Huile de veau marin, maintenant en débarquement de la Goëlette "St. HELENE" d'Halifax. RYAN, BROTHERS & CHAPMAN, Québec, 30 mai 1849.

Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et se prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et se prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et se prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et se prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

Ed. Thivierge, Marchand-Pâleur, RUE DESFOSSÉS, Porte voisine de M. Larivière. REMERCIE ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, et se prévient qu'il a transporté son magasin et sa boutique en la rue Desfosés, paroisse de St. Roch de Québec, porte voisine du magasin de meubles de M. F. Larivière, où il continuera comme par le passé à avoir un assortiment de marchandises de goût dans sa ligne, et de plus il vient de recevoir des Etats-Unis les différentes modes et coupes de la saison. Québec, 7 mai 1849.

DÉPOT DE MIROIRS ET D'HORLOGES AMÉRICAINES.

No. 9 RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

AVIS.

VENTE du soir par le soussigné, de Marchandises Sèches, Hardes faites, Quincaillerie etc. les LUNDIS, MARDIS et MERCREDIS, de chaque semaine pendant l'été.

Conditions.—COMPTANT.

P. O'DOUD, E. & C.

Québec, 16 mai 1849.

W. H. ASHWORTH & C^{IE}.

ÉTABLISSEMENT DE

Chapeaux et de Fourrures,

22, RUE FABRIQUE, QUEBEC.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public en général, qu'ils ont reçu via New-York, un grand et superbe ASSORTIMENT de CHAPEAUX, qui, pour l'élégance et la légèreté, surpassent tout ce qui a été jusqu'ici offert au public, comprenant toutes les variétés et les modes pour l'été.

Chapeaux de Gutta Percha

velouté, dont ils ont reçu quelques caisses dans le dernier goût de Paris. Leur légèreté et leur élasticité aussi bien que leur nouveauté, les rendent dignes d'attention.

—AUSSI—

Meilleur CASTORS de Cooper et Cie, de Londres; Chapeaux moyens et communs de Castor et de Satin, qu'ils sont disposés à vendre à des prix très réduits, tel que suit:

Table with 4 columns: Description, Previous Price, Current Price, and Additional Info. Includes items like 'Meilleur castor', 'Chapeaux à patente', etc.

CHAPEAUX D'AMAZONE,

Casquettes de drap, Navales, Militaires et de gout, &c., &c.

W. H. A. & Cie, en offrant leurs remerciements pour le soutien sans exemple donné à leur établissement, prennent la liberté d'informer qu'aucuns efforts de leur part ne seront épargnés pour mériter le même patronage.

POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 16 mai, 1849

NOUVEAUTÉS !!

ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE GOUT ET DE FONDS.

LS. BILODEAU,

RUE ST. JEAN, 1 HAUTE-VILLE, QUEBEC.

DEMANDE à informer qu'il a reçu son ASSORTIMENT du PRINTEMPS de Marchandises de Gout et de Fonds, comprenant un choix de tout ce qu'il y a de plus nouveau sur les marchés Anglais et Français.

Il désire aussi annoncer son intention de faire une diminution de 30 pour Cent, sur le prix coutant sur ce qui lui reste de son fonds de marchandises riches et variées de l'année dernière.

Et pour rencontrer la dureté des temps, il dispose à un très PETIT PROFIT de son fonds nouveau qui est maintenant en montre.

Québec, 30 mai 1849.

Grande réduction dans le prix des BOTTES & SOULIFLS.

POUR ARGENT COMPTANT.

MAGASIN EN GROS ET DÉTAIL.

NO. 12, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

THOS. COWAN

AYANT loué le vaste magasin ci-devant occupé par MM. W. S. Henderson & cie, et ayant fabriqué tout l'hiver pendant le temps où les gages étaient bas, une quantité considérable d'articles élégants dans sa ligne, les offre maintenant en vente, pour comptant à 25 pour 100 plus bas que les prix généralement demandés en cette ville.

T. C., a adopté cette manière de faire des affaires en conséquence de la difficulté de faire rentrer les dettes, et il ne fera plus payer aux familles, à ses pratiques achetant au comptant, une charge extra sur les effets pour couvrir les mauvaises dettes.

BOTTES de Messieurs et SOULIERS de Dames faits à ordre. Québec, 1er juin 1849.

JOHN D. TRIPP.

Maison de Campagne

A louer immédiatement.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

Le second étage d'une maison neuve, très bien fini, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai.

Québec, 1 décembre 1848.

Québec, 2 mai, 1849.

Ls. PICARD, Petite Rivière.

RICHARD J. SHAW,

Nouveau magasin de Quincaillerie,

RUE ST. PAUL. No. 55, PRES DU MARCHÉ.

Importateur de Londres, Birmingham, Sheffield et des tats-Unis.

PEINTURES, HUILES, TEREBENTINE, VITRES, SOUFFLETS DE SMITH, FUSILS; PISTOLETS, HACHES, TOILE, COUPELLERIE,



COULEURS, VERNIS, ENCLUMEZ, VIS, POUDRE & PLOMB, CHAINES, GORDAGEZ, OUTILS DE MENUISIER, ARTICLES EN METAL BRITANNIQUE, &C.

R. J. SHAW informe le public qu'il vient d'ouvrir son ETABLISSEMENT avec assortiment complètement nouveau, reçu par le Rory O'More, Barbara, et autres vaisseaux, et qu'il offre en vente à une réduction considérable sur le prix ordinaire. Québec, 1er Juin, 1849.

NOUVELLE PUBLICATION.

NOUVEAU MANUEL MILITAIRE.

La connaissance du fusil comme arme offensive et défensive, des révolutions militaires et de la discipline augmentent de beaucoup la force de tout corps armé. Au Canada, où tout citoyen peut être appelé un jour à l'autre, à s'armer pour la défense de sa nationalité et de sa patrie, nous croyons qu'il serait utile et avantageux, autant pour les officiers de Milice que pour tous les autres miliciens, de pouvoir se procurer les connaissances indispensables de l'art de la guerre; en conséquence, comme ancien militaire, nous nous sommes dévoués pour faire UN NOUVEAU MANUEL MILITAIRE, contenant tout ce qui se rapporte à l'école du Soldat, à l'école du peloton, à la conduite d'une compagnie, et aux différentes espèces de feux; vol. in 1-8 de 120 à 150 pages.

Si nous recevons de l'encouragement, nous donnerons ensuite l'école du bataillon et la tactique des grandes manœuvres.

L'ouvrage s'imprimera des qu'un nombre suffisant de souscripteurs, à un prix très pécunier et manuel, nous fourniront les moyens nécessaires. A cet effet, des listes de souscriptions sont maintenant ouvertes aux bureaux de la Minerve et de l'Éclair, et s'ouvriront chez Mrs. les journalistes qui voudront bien s'en charger dans les divers pays, et qui en donneront avis public.

Mrs. les agents des journaux canadiens, et toute personne qui fournira huit souscripteurs, recevra un exemplaire gratis.

S'adresser à notre demeure par occasion ou par lettres affranchies, chez M. PIERRE LECLAIRE, vis-à-vis de l'embarcadere du steamboat Jacques Cartier, rue des Commissaires No. 22. C. DUMESNIL, Montréal.

Des listes seront déposées à ce bureau. Québec, 21 mai 1849.

Bâtisses Wolfe

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LÉVY, (En Haut de la côte (à l'Ouest).)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à

ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. O. 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des États-Unis. Leurs journaux sont convertis d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce populaire leur établissement, leur magasins ou leur boutique. Point de vogue sans annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientelles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou partie de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarré quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

G. Fassio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS

AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoiqu'ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association, par ordre,

J. B. A. CHANTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Institut Canadien, Salle de l'Institut, 7, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAOUETTE, Meublier-Bieniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov, 1848.

Nouveau Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON.

ORLOGER ET BIJOUTIER, etc. No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à levier, à patente, détaché, horizontal, Montre de Lépine, verticales, Horloges, BIJOUTERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être le meilleur assortiment qui ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

G. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention, incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Centimes et demi par année, (contre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (\$5) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port,) à STANISLAS DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue St. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description and Price. Includes 'Pour six lignes et au-dessous', 'Chaque insertion subséquente', etc.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argentés, et à donner quittance.

- List of agents including MM. E. R. Fabre, P. Nourie, A. Dallaire, D. V. St. Cyr, Mr. l'abbé Champs, Paul Thibodeau, etc.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.